

Selon moi, les Canadiens devraient être mis au courant du genre de tactiques employées dans cette enceinte. Nous sommes ici pour accomplir un certain travail. Nous sommes venus hier à la Chambre afin de nous acquitter de certaines tâches et nous avons perdu notre temps à cause du recours à diverses tactiques. Ce n'est pas là l'objet du Parlement. Il nous incombe plutôt de débattre les questions de l'heure pour notre pays, de défendre notre position et d'assumer du mieux possible notre rôle d'opposition face au grand nombre de ministériels.

Monsieur le Président, je tiens à préciser que si cela ne cesse de se produire, je vais intervenir quotidiennement afin de m'y opposer. Les députés ont le droit de savoir ce qui va être inscrit au *Feuilleton* aujourd'hui, demain, et ainsi de suite. C'est pourquoi nous tenons des consultations entre leaders parlementaires. Si les engagements en question sont modifiés à la dernière minute, cela dérange alors tout notre programme de travail quotidien.

Je demande simplement que l'on joue franc jeu à la Chambre, que les députés sachent ce que le gouvernement entend faire et que nous débattions sérieusement les questions dont nous sommes saisis.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. le vice-président:** Pour ce qui est du rappel au Règlement de l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), comme le député le sait, vu qu'il siège ici depuis de nombreuses années, la prérogative du gouvernement de décider de l'ordre du jour est totale et même si nous avons ce que nous appelons l'Ordre projeté des travaux, il peut être changé en tout temps sans préavis par le gouvernement. Je pense que tout le monde sait maintenant que le gouvernement ce matin a donné un avis à l'opposition. Alors, je me dois malheureusement de rejeter le rappel au Règlement de l'honorable député d'Ottawa—Vanier. Nous allons donc procéder à l'ordre du jour.

● (1130)

[Traduction]

**M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, je suis ravi de reprendre la parole devant la Chambre pour encourager les députés à adopter le projet de loi C-75 à l'étape de la deuxième lecture. La mesure porte sur la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes.

En outre, ce projet de loi reprend certaines mesures, prévues dans les accords précédents, qu'on a retenues et modifiées de façon à les rendre conformes au nouvel accord.

Comme cette étape de la deuxième lecture permettra d'élargir le débat, je trouve normal que le ministre responsable de ce secteur, dont je me fais d'ailleurs le porte-parole aujourd'hui, fournisse les renseignements nécessaires en tant que représentant du gouvernement du Canada. Avec son homologue provincial, le ministre sera chargé de veiller à l'application de la loi dont il a la responsabilité.

Je voudrais traiter brièvement de l'objet principal de ce projet de loi qui a été déposé à la Chambre pour la première

### *Accord Canada—Nouvelle-Écosse*

lecture le 26 juin 1987. Son adoption permettra au gouvernement du Canada de respecter son engagement à l'égard du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qui s'est doté d'une loi provinciale correspondante le 29 mai 1987. En fait, cette loi ressemble en tous points à celle adoptée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse le 29 mai 1987. Elle témoignera de la solidarité manifeste du gouvernement du Canada et du gouvernement de la Nouvelle-Écosse du fait de l'importance que nous attachons au cadre législatif en vertu duquel s'effectuera l'exploitation des ressources.

L'accord que nous voulons ratifier aujourd'hui remplacera l'Accord de 1982 entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur la gestion des ressources pétrolières et gazières situées au large des côtes et sur le partage des recettes. Ce nouvel accord propose plusieurs améliorations dont je donnerai le détail tout à l'heure.

Avec votre permission, monsieur le Président, je vais en citer quelques-unes tout de suite. En premier lieu, la mesure autorisera la création d'un organisme indépendant qui sera chargé d'administrer et de réglementer tous les aspects de la prospection des hydrocarbures extracôtiers. En deuxième lieu, elle modifiera le Fonds de développement, de sorte que la somme de 200 millions de dollars ne sera plus considérée comme un emprunt, mais plutôt comme une subvention. Troisièmement, le projet autorisera le gouvernement du Canada à verser 25 millions de dollars à la Nova Scotia Resources Ltd., ce qui permettra à cette société de participer à l'exploitation pétrolière et au développement des activités extracôtiers.

Cet accord, qui s'inscrit dans la même ligne que l'Accord atlantique, donnera une expression concrète au principe de la cogestion que les deux niveaux de gouvernement souhaitent rendre efficace et efficient. En outre, il cadre parfaitement avec l'approche générale que le gouvernement a adoptée dans la gestion des ressources au large de la côte est.

Lorsque le premier ministre, (M. Mulroney), a signé l'accord le 26 août 1986, il a déclaré, avec raison: «Cet accord est un net progrès par rapport à celui de 1982, car la Nouvelle-Écosse devient un associé à part entière dans l'exploitation de ses ressources extracôtiers».

On peut le constater une fois de plus, monsieur le Président, l'époque des affrontements avec les provinces, affrontements que le gouvernement précédent attisait, est bel et bien révolue. Seule la coopération, que le gouvernement favorise depuis septembre 1984, nous permettra de bâtir un Canada plus fort et plus uni. Grâce à ce choix fondamental que le gouvernement a fait à l'époque, nous pouvons aujourd'hui récolter le fruit de nos efforts, et mettre ces efforts au service non seulement de la Nouvelle-Écosse, mais aussi du Canada tout entier.

Dans cette optique, nous avons adopté le principe philosophique simple de Jules Lequier : ce qu'on fait, on le devient . . . Aussi, nous ne nous sommes pas fait prier pour intervenir dans le domaine de l'énergie. Nous avons tenté de rétablir l'harmonie dans un pays qui était en proie aux dissensions. Il suffit de se rappeler la politique de l'énergie que le gouvernement précédent a infligée au Canada pour comprendre ce que nous entendons par dissensions.